

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 7/11/2022 ;

1. Délibération modificative Chapitre 012 dépenses de fonctionnement du personnel ;
2. Urbanisme.

Présents : Mmes Claude COMET, Diane BERGEOT

MM. Patrick ARALDI, M. Jean-François BIJOT, Sylvain DE FAZIO, Michel FAQUIN, Jean-Claude HENRY, Georges MALACRIDA, Patrick VERNAY, Christian VILADRICH

Excusés : Mmes Paulette JOURDAN (pouvoir à G. MALACRIDA) – Nicole NOËL (pouvoir à M. FAQUIN)

M. Xavier DANHEUX (pouvoir à C. COMET)

Absents : Mmes Martine MOINE – Sandy PAILLAT

M. William BLANCAFORT - Thierry CAILLOT – Thomas GONTHIER

Secrétaire de séance : Diane BERGEOT

Le conseil est ouvert à 19 h et clos à 20H

Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2022 n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

1. Délibération modificative Chapitre 012 dépenses de fonctionnement du personnel

M. Jean-François BIJOT Adjoint aux finances expose au conseil que pour solder les frais et charges assimilées du personnel, nous devons abonder le chapitre 012 de 16 000 euros, ce qui nécessite une décision modificative budgétaire comme suit :

Section fonctionnement dépenses							
Chapitre		Voté budg.2022	DM 2022-12-13	Chapitre		Voté budg.2022	DM 2022-12-13
012	Frais de personnel et charges assimilées	228 800€	244 800€	011	Charges à caractères générales	265080€	249080€
	6336	200€		615221	Entretien bâtiments public	49 000€	33 000€
	6411	6500€					
	6413	120€					
	6417	2400€					
	6451	580€					
	6453	6200€					
			+16 000€				-16 000€

Le Conseil après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Modifie** le chapitre 011 Charges à caractères générales : moins 16 000 euros soit nouveau budget : 249 080 euros ;
- **Crédite** le chapitre 012 Frais de personnel et charges assimilées à hauteur de 244 800 euros (+16 000 €) ;
- **Dit** que la présente délibération sera transmise en sous-préfecture et à M. le Trésorier Municipal.

2. Urbanisme

Déclarations préalables :

MERCIER Aurélien – Rue de Yenne – pour la création d'une ouverture en façade

ROYET Michel – Route de Poisson – pour la modification de façade d'une annexe

VENDEVILLE Guy – Route de Montpellier – modification de façades création d'une ouverture

Permis de construire :

A été autorisé le permis de construire suivant (non-opposition tacite) :

SIBUET Franck et Sophie – Impasse des terrasses – permis modificatif

N'a pas été autorisé :

PHILIPPE Christophe (déclaration préalable) pour la pose de panneaux photovoltaïques, il faut une demande de PC modificatif (demande faite à l'intéressé).